

Journée de l'Accès au Droit Mardi 8 octobre 2019



ACCÈS AU DROIT

**DES
PROFESSIONNELS
DU DROIT RÉPONDENT
GRATUITEMENT
À VOS QUESTIONS**



Salle Aragon - Rue de Villars
DENAIN

10h à 12h - 14h à 16h

03 27 43 69 30
mjd.denain@justice.fr

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie, le lieu où elle habite, doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations et être informée sur les moyens de les faire valoir ou d'exécuter ses obligations.

Dans le cadre de cette journée vous pourrez rencontrer :

- **Un avocat** : toute information juridique générale
- **Un notaire** : successions, testaments, contrats de mariage, donations, droit immobilier, droit rural, fiscalité, pacs, achats et vente de biens, divorces...
- **Un huissier de justice** : exécution des décisions de justice et actes notariés, recouvrement des créances et pensions alimentaires, assignation en justice, saisie des biens...
- *• **Un conciliateur de justice** : information sur la conciliation, règlement amiable de petits litiges (conflits de voisinage, avec un opérateur téléphonique ou internet, entre locataire et propriétaire, impayés et malfaçons de travaux, prêts entre particuliers...)
- **Un délégué du défenseur des droits** : difficultés avec une administration ou un service public, défense des personnes victimes de discrimination, respect de la déontologie des professionnels de la sécurité, protection et défense des droits de l'enfant
- **ARIANE et ATINORD** : protection des majeurs, de leur patrimoine et de leurs ressources, sauvegarde de justice, tutelle, curatelle, mandat de protection future...
- **CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)** : information juridique générale pour tous, pour les femmes et les familles, lutte contre les violences
- **DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)** : information sur le droit du travail
- **Banque de France** : information sur le surendettement
- **L'ADIL (Agence d'information sur le Logement)** : relations locataire-propriétaire, copropriété, urbanisme, logement indigne, accession à la propriété, assurances...
- **La CIMADE** : conseil et accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches, les informer sur leurs droits
- **SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)** : prise en charge des personnes condamnées pénalement, suivi de leur obligations et de leur détention
- **PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)** : prise en charge des mineurs en difficulté, lutte contre la délinquance, actions d'insertion sociale, scolaire et professionnelle au bénéfice des jeunes et de leur famille
- **AJAR (association d'aide aux victimes)** : information des victimes sur leurs droits, accompagnement dans leurs démarches, systèmes d'indemnisation
- **La Sauvegarde du Nord** : Information générale sur la médiation familiale, du couple, soutien aux parents, adolescents, enfants

Dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD) et les Point d'accès au droit (PAD), des informations et conseils juridiques vous sont délivrés gratuitement par des professionnels du droit toute l'année. Toutes les informations sur www.cdad-nord.justice.fr